
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Représentés : 2

Votants: 11

PROCES VERBAL

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 16 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Stéphane POINEAU.

Sont présents: Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL, Nathalie LEJARD, Didier BERTHOLD, David CHANTELOT, Julie FRIBOULET, Gérard PILLAULT, Christine PEREIRA

Représentés: Cloé HÉRAUD AUBENEAU par David CHANTELOT, Gilles MÉDARD par Marie-José CLIPET

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles AURIOL

Le procès-verbal de la dernière réunion a été accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'ajout d'un point à l'ordre du jour : élections de membres de la commission d'appel d'offres. Le conseil accepte à l'unanimité.

DE 2020 029

Objet: ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES -

En complément de la Délibération DE 2020-024, il convient de rajouter un membre à la commission d'appel d'offres de la commune.

En effet, elle doit être composée du maire et de trois conseillers municipaux.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil décide de nommer comme membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune :

MM. POINEAU Stéphane (maire), AURIOL Gilles, CHANTELOT David et BERTHOLD Didier

DE 2020 030

Objet: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer les subventions suivantes, pour un montant total de 795 €uros :

- SNSM (STE NATION DES SAUVETEURS EN MER) de Pauillac : 20 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Lesparre Médoc : 25 €
- Association des Amis de l'Église de St Christophe : 500 €
- Association des Parents d'Élèves du RPI de St Yzans de Médoc : 100 €
- Coopérative Scolaire de l'école maternelle de St Christoly Médoc : 100 €
- Maison Familiale et Rurale de St Yzans de Médoc : 50 €

DE 2020 031

Objet: FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES -

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DE 2020_019

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Département alloue à la collectivité la somme de 6 957 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2020.

Monsieur le Maire propose les dépenses ci-après :

- Accessibilité mairie et école :

| | |
|---|---------------|
| menuiserie mairie : Sarl Somirey | 2 093.00 € ht |
| ouverture du mur (estimation travaux en régie) | 450.00 € |
| bétonnage des accès mairie et école (Aquitaine Béton) | 632.50 € ht |

- bétonnage des épis de protection au Port (aquitaine Béton) 5 852.40 € ht

Plan de financement :

| | |
|--------------------------|-------------|
| Montant des dépenses TTC | 10 743.48 € |
| FDAEC 2020 | 6 957.00 € |
| Autofinancement communal | 3 786.48 € |

Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes aux dépenses telles que détaillées ci-dessus.

DE 2020 032

Objet: DEMANDE DE SUBVENTIONS - ENFOUISSEMENT RÉSEAUX -

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Département propose une subvention pour l'enfouissement des réseaux.

Après confirmation auprès des services subventions du conseil départemental, la commune est éligible à cette subvention pour l'enfouissement des réseaux de la fibre.

Le taux de cette subvention est fixé à 25% avec un plafond des dépenses de 80 000 € ht.

La société Orange a estimé le coût de l'enfouissement à 20 €uros le mètre linéaire.

La longueur impactée par cet enfouissement a été calculée à 2 214 mètres, ce qui correspondrait à une dépense de 44 280 € HT.

Après concertation, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

De solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enfouissement des réseaux ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Par ailleurs, il est précisé que le montant des travaux d'enfouissement sera couvert par la subvention, la participation de la commune et la participation des propriétaires.

DE 2020 033**Objet: Vote du budget primitif 2020 -**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la commune,

Le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de voter le budget primitif tel que présenté pour :
 - 289 633.94 € en recettes et dépenses de fonctionnement
 - 91 557.75 € en recettes et dépenses d'investissement
- d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 66 603.94 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 121 600.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 46 850.00 |
| 66 | Charges financières | 1 220.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 300.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 0.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 51 560.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 500.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 289 633.94 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 27 000.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 165 855.00 |
| 74 | Dotations et participations | 56 300.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 3 500.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 20 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 16 978.94 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 289 633.94 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|-------------------------------|------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 79 097.75 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 12 460.00 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 91 557.75 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 20 600.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 10 880.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 51 560.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 500.00 |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 7 017.75 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 91 557.75 |

DE 2020 034

Objet: Vote du budget primitif 2020 du budget annexe du port -

Le Maire présente le projet du budget primitif.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe du Port de la Commune de Saint Christoly Médoc,

Le conseil municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De voter le budget primitif 2020 du budget annexe du port tel que présenté s'équilibrant de la façon suivante :

1 549.69 € en dépenses et recettes de fonctionnement

14 020.39 € en dépenses et recettes d'investissement

- D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 200.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 219.59 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 250.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 880.10 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 1 549.69 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|-------------------------------------|-----------------|
| 70 | Ventes produits fabriqués, services | 1 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 549.69 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 1 549.69 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|------------------------------|------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 9 000.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 020.39 |
| 020 | Dépenses imprévues | 640.30 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 14 020.39 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 880.10 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 13 140.29 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 14 020.39 |

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été contacté par la Gendarmerie pour établir une "fiche contact". Madame Julie FRIBOULET, Messieurs Stéphane POINEAU et Gérard PILLAULT ont rempli et signé ces fiches qui seront transmises à la Gendarmerie de Lesparre-Médoc.

- Désignation des délégués dans les commissions de la communauté de communes Médoc Coeur de Presqu'île :

- JEPE (Jeunesse, Enfance, Petite Enfance) : Christine PEREIRA
- Tourisme : Stéphane POINEAU (David CHANTELOT suppléant)
- Finances, fiscalité : Gilles AURIOL
- Voirie, travaux : Gérard PILLAULT
- Santé, social, prévention : Julie FRIBOULET
- Aménagement du territoire, OPAH, Smerscot : Marie-José CLIPET
- Développement économique : Stéphane POINEAU

- Culture, vie associative, sport : Nathalie LEJARD

- Fête du village : la commission communale animation va se réunir pour penser à une thématique de fête communale.

- Marie-José CLIPET demande les horaires de travail des agents communaux.

- Christine PEREIRA demande si l'Association des Parents d'Élèves du RPI peut utiliser la cabane du Port pour organiser un vide-grenier "enfant". Il lui est de mandé de faire une demande écrite.

- Les commissions se réuniront en octobre/novembre.

- Rendez-vous est pris entre les conseillers pour une visite des locaux et des communs de la commune.

- Concernant la tenue des conseils municipaux, Monsieur MÉDARD préférerait le vendredi soir et Cloé HÉRAUD AUBENEAU le lundi soir. Un planning va être établi.

- Madame Julie FRIBOULET demande si la mairie peut mettre en place un agenda partagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.